

Comment réaliser son Plan de Gestion de Solvants (PGS) ?

Programme détaillé de la formation

Objectifs



- Comprendre les enjeux réglementaires du Plan de Gestion de Solvants (PGS) et du Schéma de Maîtrise des Emissions (SME)
- Savoir élaborer un PGS et un SME
- Comprendre et analyser un PGS et un SME réalisé par l'exploitant
- Acquérir les outils et méthodes de calcul permettant de réaliser un PGS conformément à la réglementation française (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement - ICPE)
- Evaluer la conformité réglementaire des rejets en Composés Organiques Volatils (COV)/solvants

Contenu



- Contexte et réalisation théorique d'un PGS et d'un SME
- Connaissances nécessaires à la bonne compréhension du contexte réglementaire des COV, du PGS et du SME
- Un point détaillé sur la réglementation actuelle concernant les COV
- Une présentation détaillée du PGS comprenant notamment les objectifs de la réalisation d'un PGS, les définitions des flux entrants et des flux sortants, la mise en œuvre des mesures et le contenu d'un rapport PGS
- Une présentation du SME
- Mise en œuvre pratique : cas pratiques

Contexte réglementaire



La Directive 2010/75 du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (Directive IED), intégrant la Directive 1999/13/CE du 11 mars 1999 relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certaines activités et installations (Directive Solvants), a été transcrite en droit français dans l'arrêté du 2 février 1998 modifié et par plusieurs arrêtés types.

La réalisation d'un PGS est une obligation réglementaire pour tout exploitant d'une installation consommant plus d'une tonne de solvants par an. Cette obligation est réglementée par l'article 28.1 de l'arrêté du 2 février 1998 modifié relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement. Le PGS est également nécessaire dans le cas de l'option SME.

Le plan de gestion de solvants est un outil de progrès puisqu'il permet également de hiérarchiser les sources d'émission et de définir des actions prioritaires permettant une maîtrise des consommations de solvants et une réduction des émissions de COV.

Public concerné



- Exploitants d'installations classées pour la protection de l'environnement
- Responsables environnement
- Ingénieurs conseil
- Administration / Inspection des installations classées

Aucune connaissance préalable requise

Matériel



Afin de profiter au mieux de la formation, les participants peuvent se munir d'une calculatrice.

Horaires et lieu



- Horaires de la formation : **9h30 - 17h30**
 - Durée d'enseignement : 7 heures
 - Deux pauses avec collation sont prévues dans la journée (matin et après-midi)
 - Une pause déjeuner est prévue dans un restaurant proche du CITEPA (les frais sont inclus dans le tarif de la formation)
 - Sauf indication contraire, les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux du CITEPA : **48 rue de Paradis, 75010 PARIS**
-

Méthodologie pédagogique et technique



- Formation **en présentiel** ou **en visioconférence**
 - Formation **en groupe** (12 participants maximum)
 - Formation **inter-entreprise** (des formations intra-entreprises peuvent être organisées sur demande)
 - Supports de formation papier sont distribués à chaque participant
 - Méthodes pédagogiques applicatives et affirmatives
 - Evaluation formative par des quizz oraux et des études de cas
 - Interaction questions/réponses tout au long de la formation
-

Dispositif d'évaluation



Une enquête de satisfaction papier est distribuée à chaque participant en fin de formation afin de recueillir les commentaires et opinions des participants à la formation.

Dispositif de suivi



Une feuille d'émargement est signée par les participants et le formateur par demi-journée

Contact



Administratif : Valentine DALODIERE
formations@citepa.org

Technique : Valérie IMAD
valerie.imad@citepa.org

Formateurs (en alternance)



Valérie IMAD (responsable de la formation PGS)

Diplômée de l'école d'ingénieurs Polytech Orléans en « Energétique », Valérie IMAD a rejoint le Citepa en 2019, elle est ingénieure d'études au sein de l'unité procédés industriels et GEREP.

Principaux domaines d'expertise

Plans de gestion de solvants (PGS), schémas de maîtrise des émissions (SME), auprès de multiple secteurs industriels, participation à l'inventaire national des émissions (procédés industriels)

Nathan VANDROMME

Nathan VANDROMME rejoint le Citepa en 2018, il est ingénieur d'études au sein de l'unité procédés industriels et GEREP.

Principaux domaines d'expertise

Plans de gestion de solvants (PGS), schémas de maîtrise des émissions (SME) et études technico-économiques concernant la réduction des émissions de composés organiques volatils (COV) auprès de multiple secteurs industriels, participation à l'inventaire national des émissions (procédés industriels), assistance au Ministère de la Transition écologique et solidaire pour la déclaration annuelle des émissions de polluants des installations classées françaises (GEREP).

